N° 9 — 47e Année

REDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 58

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

CINQ CENTIMES LE NUMERO

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

Lundi 9 Janvier 1905

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE

LETTRE DE PARIS

Je me suis beaucoup promené sur le boulevard, allant le long des petites boutiques du premier janvier, dans le doux espoir de pouvoir vous signaler quelque chose de neuf et d'original, parmi les annuelles productions des ingénieux industriels parisiens, qu'on us saurait égaler en ce genre. A mon vif regret, je dois vous avouer que rien de très curieux n'a frappé mon regard. Nous sommes dans une nouvelle période, et les fameux concours de jouets provoqués par M. Léplne ne donnent pas tout ce qu'on attendait d'eux.

Il me faut même ajouter que nos marchands manquent pour le moment du sens de l'actualité, car les tableaux guerriers qu'ils offrent aux belliqueux appétits de nos mioches se dissipent par un fâcheux défaut d'exactitude historique. Un affet, ils représentent uniformément des soldats russes, admirables d'allure, occupés à transpercer d'affreux petits japonais, de qui l'horrible laideur rend déjà équitable le brutal trépas. Quand on est si vitalin, on doit disparaître. Malheureusement, la vérité diffère quelque peu de ce qu'on remarque sur le boulevard. Les Russes ne l'emportent pas aussi facilement sur les Japonais qu'on veut bien le dire, et la désagréable affaire de Port-Arthur est là pour nous en convaincre.

Il est vrai que les russophiles quand même nous assurent que le Russie n'ayant plus à se préoccuper de sa forteresse et de ses vaisseaux, qui ne vont pas sur l'eau, n'en sera que plus forte pour reprendre la Mandchourie. C'est une thèse comme une autre. Nous en reparlerons dans six mois.

⁂

Dans six mois ?... Il est clair que d'ici là bien des événements se seront accomplis. Mais où, et comment ? Ça n'a pas l'air de marcher tout seul, au sein de la Moscovie. Des tas de gens qui avaient pris jusqu'ici l'habitude de supporter en silence la domination du fonctionnarisme et de l'aristocratie, s'agitent d'une manière imprévue. Ils demandent quelque chose dans le genre d'une Constitution. Il est dommage que le digne M. Wallon soit mort. On aurait pu le leur envoyer, car il ne travaillait pas trop mal dans cette partie, à laquelle beaucoup de personnes ne croient guère, mais où le besoin est moins aiguë que cet empressement ne pourrait le laisser croire.

Les nouvellistes assurent qu'il y a beaucoup de ressemblance entre le mouvement qui s'accomplit à cette heure en Russie, et celui qui eut lieu chez nous en cours des années qui précédèrent la Révolution. Les nouvellistes pourraient bien avoir raison, et je ne vois pas pourquoi le peuple de Saint-Pétersbourg ne s'emparerait pas un de ces matins de la forteresse Pierre-et-Paul, qui est sa Bastille, à tut ! Ce serait le commencement de la fin.

Dans tous les cas, ce qui se passe là-bas n'est pas insignifiant, et le Tzar doit y penser sérieusement. Là où il est, Qu'il pense aussi à Louis XVI et à Charles Ier, quand ce ne serait que pour s'y prendre un peu mieux.

⁂

Les malheurs de nos alliés plongent les nationalistes dans l'affliction. Du moins, je veux le croire. Mais le plus gros chagrin de ces messieurs leur est causé par l'affaire Syveton, et aussi par le regrettable entêtement qu'apporte la veuve de ce dernier à ne pas avouer qu'elle a assassiné son mari sur les ordres de la franc-maçonnerie, et pour plaire à M. Combes. On n'a pas idée d'une pareille folie ! Aussi, on l'arrange, la dame ! Ce n'est rien que de le dire !

Néanmoins, la Patrie Française marque d'un endroit, il faut le reconnaître, une certaine discrétion. Rien ne se comprend mieux. Les brillants insuccès électoraux de cette association ont eu peur effet de nickeler les pieds des généreux donateurs de la première heure. On aime bien que l'argent qu'on donne ne soit pas dépensé sans profit. Aussi, les gros bonnets ne marchent plus, s'il est permis de dire qu'un bonnet soit capable de marcher. Le résultat, c'est qu'un moment du trépas de M. Syveton, il n'y avait plus un sou en caisse, pas même le sou étranger de cette bonne Mme Humbert !

Tout à coup, Mme Syveton a mangé le morceau et dit comment son virulent patriote d'époux chipait la monnaie de la Ligue pour la placer à l'étranger. Cet homme prévoyant croyait assurer le repos de ses vieux jours : il économisait simplement pour son parti, qui ne s'en doutait guère ! La révélation est arrivée au bon moment, et depuis lors on aperçoit M. Jules Lemaître dans tous les établissements financiers, très occupé à inventorier les caisses.

A l'heure où cet académicien revenu de la politique s'apprêtait à faire jouer la *Massière*, il lui a fallu se mettre en campagne pour recouvrer les fonds imprudemment confiés à un infidèle mesieur. C'est assez cocasse !

⁂

Un qui m'étonne, là-dedans, c'est M. Jaurès ! Avec une acharnement digne d'une meilleure cause, et dans des colonnes immenses, le leader socialiste s'est efforcé de nous démontrer que M. Syveton aurait été assassiné par sa femme. Il a fait une dépense d'encre et d'arguments véritablement effroyable. Et avec tout ça, s'il a pu noircir Mme Syveton avec son encre, il n'a convaincu personne avec ses arguments.

Pour ma part, quand M. Jaurès entasse des montagnes de phrases les unes sur les autres pour nous démontrer qu'une femme a commis un crime, il me plaît beaucoup moins que lorsqu'il prenait autant de mal pour établir qu'un délit des preuves qu'on croyait posséder, on avait condamné un innocent. C'était plus joli, plus élégant, plus français. Je ne sais pas si vous êtes de mon avis, mais je crois qu'il est bon de laisser à chacun son rôle, et que si nous avons le rare avantage de posséder des juges d'instruction, ce n'est pas pour que M. Jaurès s'empresse de les remplacer.

Il feut laisser aux choses leur cernetère et leur unité. La preuve, c'est que l'éminent leader est bien obligé de subir aujourd'hui les conditions ludiquées par la majorité du Congrès d'Amsterdam, malgré tous les beaux articles qu'il écrivit et signa pour démontrer qu'il était ravenu de Hollande en triomphateur. J'ai bien peur que sa campagne actuelle contre Mme Syveton ne se termine pas plus heureusement pour lui !

⁂

Que je suis donc heureux ! Il y avait vraiment bien trop longtemps que le nom de M. Doyen ne brillait plus dans les journaux ! Où l'y revoit enfin.

Imaginez-vous que ce chirurgien barnumesque ne veut pas qu'on moins davantage au public une scène de cinématographe, où il est représenté tranchant dans le vif et séparant les petites sœurs Hiedones. En apprenant la chose, j'ai failli adresser à M. Doyen une carte enthousiaste. Je voyais en lui ta violette dans toute sa modestie. Mais il paraît qu'il ne sait pas de modestie, attendu que cette exhibition a lieu depuis deux ans. Ce qui doit choquer M. Doyen, c'est qu'on le fait opérer « l'œil » avec trop de sans gêne. Aussi demande-t-il deux cent mille francs d'indemnité.

Ce devant aime les gros chiffres. Peut-être lui sera-t-il, cependant, moins facile de toucher cet argent que celui de l'Américaine qui paya d'avance pour ne pas se faire guérir du cancer.

FERRAGUS.

La Politique

Les groupes des gauches se réunirent aujourd'hui pour examiner la question de la réélection de président de la Chambre. Jusqu'ici, aucune candidature ne s'est élevée contre celle de M. Brisson, et tout permet de croire que le vieux et ferme démocrate sera renommé sans difficulté.

Ce sera une occasion pour la majorité républicaine de montrer que sa cohésion reste au-dessus des intrigues, des querelles et des divisions que nous regrettons tous.

Après cette première manifestation de ses sentiments, il lui sera donné, vendredi prochain, d'indiquer clairement sa volonté sur la politique qu'elle attend du gouvernement, puisqu'une discussion ne s'engager sur ce point.

On voudrait le voir se mettre ensuite immédiatement à l'œuvre, s'entourer de vigilance et de fermeté, écarter avec énergie toutes les tentatives d'obstruction, et ne pas permettre à l'opposition nationaliste d'entraver perpétuellement sa tâche.

La lecteur extrême avec laquelle s'accomplit le travail parlementaire, sous la pression des adversaires de la République, finit par lasser le pays, qui croit assister à un avortement voulu de ses espérances. Il ne faudrait pas lui donner la tentation de se livrer aux mains des empiristes et des aventuriers qui guettent ses défaillances possibles.

Nous entrons dans la dernière année de la législature, et une législature qui s'est noyée dans des conditions particulièrement heureuses, mais qui n'a pas été jusqu'ici ce qu'on croyait. Un grand effort peut réparer le mal. Demandons à la majorité de tenter cet effort. — *G. H.*

CHRONIQUE

Ce vieux pourboire !

On a essayé mille et une fois d'arriver à la suppression du pourboire. Les partisans de la « dignité humaine » ont tenté le possible et même l'impossible pour faire rompre des aux intéressés que chacun doit pouvoir vivre de son travail sans avoir à tendre la main au public, et que ce geste est assez humiliant pour salir les cours tut toute la classe des employés rétribués par la générosité du client. Les champions de la réforme des mœurs ont échoué partout, à l'étranger comme en France, à Paris et en province.

Il leur fallut, même, une forte dose de stoïcisme pour persister dans une entreprise qui ne leur rapportait que des brocards, et on ne saurait trop admirer la dernière tentative des liqueurs à la carte verte, signe distinctif des membres d'une société ennemie du pourboire, dont l'article 1er des statuts interdisait d'en donner.

C'était, bien entendu, au nom de la dignité humaine que cette ligue était fondée, c'était pour le relèvement moral des employés qu'on refusait la petite gratification.

Ce fut à dégoûter d'être réformateur. Sur les terrasses des cafés les « cases vertes » tirent la langue sans pouvoir trouver un garçon pour les servir ; aux stations de voitures les cochers étaient toujours lorsqu'ils apercevaient le carton à la couleur d'espérance, les commissionnaires refusaient de marcher et si, par hasard, un cambouleur trouvait des coins chez un tigneur, la vue de la fameuse carte lui donnait aussitôt une lassitude énorme, le rendant incapable de monter le marchandise, qui demeurait sur la chaussée.

Allez donc résister à de semblables arguments ! Le pourboire sortit vainqueur de cette lutte par trop inégale.

⁂

Les attaques de front ayant toutes été repoussées, M. Jules Coutant a pensé à la tactique qui réussit tant de fois aux Japonais de Mandchourie. Il a, par déhuscquer l'ennemi, essayé le mouvement tournant.

Avec l'aide de quelques amis il vient d'élaborer une proposition de loi ayant pour but d'assurer aux employés limonadiers, restaurateurs et assimilés des deux sexes l'intégralité de leur salaire sur supprimant le versement qui leur est imposé par les employeurs sous ta désignation de « Frais ».

Renvoyés à la commission du travail la proposition a été l'objet d'un rapport, et ce rapport nous en apprend de belles sur le pourboire et ses conséquences. C'était là, sans doute, ce que voulait l'auteur du projet dont nous croyions entendre le rire sataniques pendant que nous lisions la prose du rapporteur.

Sans parler des limonadiers et restaurateurs qui versent, le matin, un « droit de tablier » dont la moyenne est de 5 francs par jour, mais qui atteint jusqu'à 11 francs dans certains établissements, nous avons bien d'autres victimes, y compris le client.

Dans certains théâtres, ou music-halls, les ouvreuses prient un droit préalable qui atteint parfois 3 francs par représentation. Le nombre de places qui leur est dévolu, est très restreint, la gain de la semaine est plus restreint encore, la plupart des banquettes restent vides et le théâtre représentant assez bien un des grands déserts africains. Il reste donc le dimanche et les jours de fêtes pour se refaire un peu.

⁂

Ces petites confidences du rapport ont semé les remords dans notre âme. Nous avons compris la ténacité farouche de la malheureuse à la conquête du parapluie ou du chapeau, as remarquable dexterité à enlever un pardessus et à le dotar d'un numéro, l'opiniâtre sollicitation du petit banc glissé aux pieds des spectatrices.

Beaucoup, comme nous, leur pardonneront le siège en règle qu'ils auront su à subir, en apprenant que dans certains théâtres, il n'y a pas longtemps, on devait, pour être ouvreuse, verser au préalable une somme de 500 fr. pour des frais de deux cent-cinquante représentations, avance réduite aujourd'hui à 250 francs mais pour cent vingt-cinq soirées.

Cette question est beaucoup plus étendue qu'on ne croit ; les sous-tacteurs de chemins de fer sont, aux aussi, payés par les pourboires, et c'est tout juste si on leur alloue un salaire fixe de 0 fr. 75 par jour. Il est vrai que d'un autre côté on leur retient 3 fr. chaque semaine, ce qui fait compensation.

Donc une spéculation indécente se fait sur le pourboire, et nous pourrions multiplier les exemples puisque tous : coiffeurs, déménageurs, livreurs de charbon se souffrent plus ou moins ; il n'y a pas jusqu'au petit personnel du palais de l'Elysée, un personnel de l'Etat ressortissant au ministère des Beaux-Arts qui, payé sur les pourboires doit s'offrir des tenues de soirée et appointer le personnel supplémentaire des jours de grandes fêtes.

La commission n'a donc pas hésité à étendre le projet de loi élaboré par M. Coutant, à toutes les catégories soumises au régime du pourboire.

Ainsi que nous le disions, on espère que c'est la coup mortel donné à cette institution, on croit que c'est le premier pas vers l'employé touchant un salaire fixe, et on espère qu'il aura alors le degré de dignité nécessaire, la lorne de caractère voulue pour écarter la main qui tendra l'aumône traditionnelle.

C'est se montrer trop optimiste, alors que les sceptiques seraît plutôt de miss. Le pourboire reparaîtra ; l'attaque de flanc comme il a rejeté les attaques de front.

Il a des titres ! des parchemins ! il est vieux comme le monde, le pourboire ! et si l'on fouillait bien dans l'histoire du paradis terrestre ou s'apercevrait, sans doute, que la pomme fut un pourboire offert par le serpent à la femme, en reconnaissance de quelque petit service.

⁂

Vouloir supprimer le pourboire, vous n'y pouvez pas ! Supprimer une coutume qu'un appelait le « vin du valet » sous le règne du « roi soleil » et que la poète Coltelet chanta en 1665 ! Il n'y faut pas compter.

Le pourboire nous suterrera tous et servira peut-être à grouper autour de notre lombe quatre pleureuse payée pour faire croire au regret d'un geodre en à la tristesse d'un héritier.

Vous n'empêcherez pas l'amoureux enlevant sa conquête pour la conduire à la tonnelle où doit sombrer sa vertu, de donner, tant il est pressé, la pièce qui ajoutera de la vigueur aux jarrets du cheval et du nerf au bras du cocher, au bras qui tient le fouet. Vous n'empêcherez pas le mari, pourpre de colère, de crier en se jetant dans la fiacre :

« Il y a cinq francs de pourboire si tu rattrapes cette voiture qui disparaît là-bas. »

Il y a des gens qui voulent voir, qui s'estimeraient déshonorés si, disciples de St-Thomas, au même temps que de l'autre, ils pouvaient croire sans avoir contemplé toute l'étendue de leur malheur.

Il y a encore bien d'autres choses que vous ne supprimerez pas ; les lettres d'amour, les petits cadeaux, l'achat du silence, toutes chose qui ne vont pas sans un pourboire sérieux.

Or trouvez-moi l'homme, ou, même, la femme, au cœur assez fortement trempé pour conserver la dignité voulue et conquiser le beau geste de refus d'un pourboire qui brûle dans une main tendue.

RAYMOND LEVRAULT.

Échos et Nouvelles

Le respect s'en va

Le comédien Talbot, qui vient de monrir jouait un soir, une pièce de Dennery. Il venait de prononcer cette phrase :

— Ce n'est pas en plein jour et à la face de Dieu qu'on vient proposer à un père de vendre sa femme et ses enfants.

— Oh, que c'est, alors ? lui cria un gavroche des galeries.

Ce bon comédien Talbot fut navré. « Le respect s'en va », murmura-t-il.

Le « Mot » du jour

Voici que l'on recule encore les décorations du Mérite agricole. Et les candidats se pouvoir du même pas se plaindre.

— On les lait « poireauter ».

PETITE CHRONIQUE

LE ROI BOIT

Nos bons aïeux, qui aimaient à rire, célébraient joyeusement la fête des Mages. Quand le sort avait désigné le roi de la fève, ils donnaient pour sceptre, au nouveau monarque, une bouteille. Dès qu'il approchait le verre de sa bouche, ainsi que le rappelle un aimable chroniqueur du *Journal des Débats*, le souci des convives n'était pas seulement de crier à tue-tête : *le roi boit !* mais de boire autant que lui. Le plus mauvais buveur était incontinent barbouillé de noir ; on voulait se souvenir qu'un des rois mages était nègre. On préférait cette mode à l'usage des anciens : répandre sur la tête du coupable le vin qu'il avait refusé de boire. Enfin, le roi de la fève réglait l'ordre des santés et imposait à chaque invité le récit d'un conte gai.

Le pire destin était de dîner seul, le jour des Rois. Aussi, au quinzième siècle, jeûnant n'aurait-il, « par haute d'autre compagnon », de faire roi son chat ; il lui ingurgite du vin clairet et lui cria dans la barbe, *le roy boit !* Les ecclésiastiques, ceux de tel chapitre de Besançon, par exemple, ne dédaignaient pas toujours ces frivolités. On répétait, sous Louis XIV, la plaisante histoire d'un clerc, trop bon vivant. Après avoir tiré le gâteau, il était allé chanter vêpres. Mais sa mémoire le trahit et, croyant entonner le *Magnificat*, il chanta : *le roi boit !* Da fort belle humeur, le chœur des assistants reprit : *le roi boit ! le roi boit !*

Au témoignage de son chroniqueur, le bon duc Louis II de Bourbon, tournait en aumône la fête des Mages : il mandait un enfant de huit ans, le plus sauvage que l'on pût quérir. Il l'habillait en prince, lui cédait ses propres officiers et le faisait servir à la table d'honneur ; on quêtait pour lui et le congédiait avec une dot. François Ier célébrait l'Epiphanie à grands coups d'œufs, de pommes et de boules de neige ; il reçut même, en 1521, un tison enflammé sur la tête, dont il pensa périr. Henri III préférait un entourage de mignons à un entourage de lutteurs : en 1570, en galante compagnie, précédé de trompettes et de tambours, il promenait la reine de la fève.

Les armées, même devant l'ennemi, ne se résignaient pas à oublier le 6 janvier ; l'amiral de Châtillon, en 1557, faillit surprendre Douay, parce que, au milieu de la nuit, une bonne moitié de la garnison était ivre et ne songeait qu'à crier : « *Le roi boit !* »

On s'attend bien à ce que le royauté de la fève compte quelques méchancetés dans son histoire : en 1606, la marquise de Verneuil, maîtresse d'Henri IV, en apprenant que Marie de Médicis avait failli se noyer à Neuilly, s'écria : « Quel dommage ! » comme j'aurais cri de bon cœur : « *La reine boit !* »

La superstition avait su se glisser dans la fête des rois. En maintes contrées, on avait soin de réserver leur part aux absents. Si cette part s'altérait, c'était, pour l'absent, signe certain de maladie grave ou de mort. On brûlait, en Allemagne et dans quelques cantons suisses, de l'encens sur la table, au moment de partager le gâteau ; tous les convives en aspiraient la fumée : c'était le moyen de se défendre des sorciers.

On prétend que les trois mages étaient entrés dans l'étable au moment où l'enfant Jésus tenait le sein de sa mère. L'un d'eux s'écria : « La roi boit ! » Cette jolie fable suffisait encore, au cours du dix-septième siècle, pour expliquer à quelques âmes simples l'origine de la fête des rois. On eût fort surpris nos pères en leur prouvant que dans les premiers siècles de l'Eglise un jeûne austère aidait à la célébration de l'Epiphanie. Dès cette époque, pourtant, de bons chrétiens vidaient, à la suite, deux verres en l'honneur des douze apôtres. Il leur arrivait même d'y joindre les quatre évangélistes, quoique ceux-ci insèrent aussi parmi les apôtres ; c'était un prétexte à quatre verres de plus. En l'honneur du *roi boit*, assez plus tard Estienne Pasquier « chascun se desbordé à boire, à manger, à danser ». Et, si pareille entame est aussi vieille que robuste, peut-être faut-il chercher la raison profonde de son âge et de sa durée dans cette observation un peu crue de L. Sébastien Mercier : « Toute fête fondée sur la bâfre doit être immortelle. — *G. D-F.*

SERVICE SPÉCIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

DUEL DE DAMES

Victime reconnue
Les adversaires se connaissaient
L'enquête

Paris, 8 janvier.

La victime de Clémentine Poucieux a été reconnue hier, à la Morgue. C'est une nommée Louise Perrin, âgée de vingt-six ans, originaire de Marseille.

Louise Perrin, qui demeurait 49, rue de Malte, était pensionnaire d'une maison close, rue Colbert. Clémentine Poucieux, bien qu'elle persiste à dire qu'elle ne connaissait pas sa victime, paraît, au contraire, la connaître parfaitement. Les causes de la rixe, qui devait être mortelle pour Louise Perrin, persistent d'un ordre tout spécial.

Les deux femmes, l'enquête a pu l'établir, se fréquentaient depuis un certain temps ; elles appartiennent, ainsi que nous le disions hier, au monde de la galanterie.

M. Berr, juge d'instruction, s'est rendu à Saint-Lazare, à l'effet d'interroger Clémentine Poucieux. Le docteur Socquet, médecin légiste, accompagnée de plusieurs inspecteurs, arrivaient à l'endroit où gisaient les débris que nous avons énumérés. Dans l'intervalle, une foule broyante, qui s'était rapidement massée dans les parages, avait de être éloignée par les agents de M. Dofort, aidés par un certain nombre de leurs collègues du quartier de la Goutte-d'Or.

Il importait, pour le magistrat instructeur et pour le chef de la sûreté, de recueillir les témoignages des personnes habitant le voisinage et notamment celui des « soniers », habitants des baraques situées non loin de la baie où le cadavre déposé avait été retrouvé.

Le propriétaire du jardin qui clôture cette baie, Mme Thomas, vieille femme de soixante ans, fut d'abord visitée par M. Flory.

— Nous sommes de pauvres gens, commence par déclarer cette personne. — déclaration bien superflue pour ceux qui pénétrèrent dans la modeste « cottage ». — Pendant que mon mari va chiffonner, je reste ici, à garder les enfants de ma fille. (Et le vieille, en disant ces mots, montrait au magistrat deux bébés de trois et neuf mois, endormis dans le même berceau). Ce matin, continue Mme Thomas, quand j'ai vu le paquet de lustrine noire qu'on avait déposé contre la haie de notre jardin, j'ai d'abord pensé que c'étaient des chiffons, comme il arrive souvent qu'on vient en jeter sur le terrain que nous occupons.

Quand j'ai en que s'étaient des débris humains, j'ai appelé les voisins, mais déjà plus de cinquante personnes étaient là, poussant des exclamations. Tout ce que je peux dire, ajoute la vieille femme, c'est que notre chien, comme d'ailleurs ceux des voisins, n'est mis à aboyer furieusement la nuit dernière.

— Vers quelle heure, questionne le magistrat.

— Il pouvait être minuit et demi, peut-être une heure du matin.

Importante déclaration

Un témoignage plus important, sinon plus précis, devait être recueilli à quelques mètres de là, chez le propriétaire de la « Ville Marcoen ».

L'habitant de cette résidence, M. Léon Pigeonnat, âgé de cinquante ans, se tenait sur le seuil, dans l'attitude d'un homme qui est beaucoup de choses et n'attend que l'occasion de dévisser son chapeau.

M. Léon Pigeonnat exerce une foule de professions, à l'instar de certains villageois, après à tous les métiers et qui les exercent simultanément.

M. Pigeonnat, comme il a pris soin de l'indiquer par une pancarte, au-dessus de sa porte, est fumiste à façon, entreprend le badigeonnage et le ramonage — toujours à façon.

En plus de cela, le même individu loue des chaises et entreprend des « fêtes publiques ».

MM. Flory et Hamard, ayant à leur suite une dizaine de personnes, pénétrèrent chez M. Pigeonnat.

Certes, jamais la « Ville Marcoen » n'avait reçu tant de visiteurs.

— Entrez-donc, messieurs, je vous en prie, fit l'entrepreneur, mais ! Il n'ajoute pas : Veuillez prendre la peine de vous asseoir, car M. Pigeonnat n'est rien moins qu'un ironiste, la déclaration qu'il a faite en fait foi. :

— Je suis l'un des plus anciens habitants de cette partie de la zone, commence M. Pigeonnat, en manière de préambule, aussi, tous ceux qui demeurent aux environs me sont connus. Outre cela, je suis à même de remarquer les gens qui fréquentent habituellement ce côté des fortifications.

C'est ainsi, continue M. Pigeonnat, que j'ai été amené à constater les promenades fréquentes de deux individus : l'un, âgé de quarante-cinq ans environ, pouvant avoir 1 m. 70, moustache tombante et commençant à blanchir : l'autre plus jeune de dix ans, plus petit, très soigné de sa personne, moustache brune, ayant les dehors d'un homme de bureau. Ces deux hommes, si différents d'aspect, recherchent la société des filles de mauvaise vie qui pullulent par ici. A défaut de ce « gibier », ces étranges promeneurs s'attaquent volontiers aux jeunes filles ou femmes qui passent par hasard sur la zone.

Hier, continue le propriétaire de la « ville Marcoen », j'ai aperçu le premier de ces deux hommes, celui de quarante-cinq ans. Il pouvait être deux heures après-midi ; l'homme portait sous la bras gauche un paquet enveloppé dans une étoffe noire, qui me parut être de la toile cirée. En voyant tout à l'heure l'enveloppe du cadavre, j'ai reconnu que ce qui paraissait être de la toile cirée n'était autre qu'une lustrine noire. Ce homme paraissait inquiet, il s'éloigne pour revenir vers quatre heures, portant toujours son paquet. Il me serait difficile d'affirmer, a dit en terminant M. Pigeonnat, que le paquet dont cet homme était porteur est bien celui qui contient les tronçons de la femme assassinée, mais il en a toute l'apparence.

Deux habituées des « fortifs »

Les magistrats, toujours chez M. Pigeonnat, requièrent ensuite la déposition de deux femmes, habituées des fortifs », où elles exercent, à cinquante ans passés, le triste métier de filles galantes, à des tarifs en rapport avec leur aspect lamentable.

Voici ce qu'a déclaré en juge d'instruction l'une de ces malheureuses, Juliette Bessé, quarante-deux ans, demeurant passage Chemin-pionnet :

Hier soir, il était six heures, je passais sur le zone avec le « Lobry », mon voisine. « Tiens ! c'est-il à cette-ci, voilà de quoi me faire un tablier ! »

Je venais d'apercevoir un paquet enveloppé d'une étoffe noire, là bas, contre la haie qui entoure le jardin des « Thomas ».

Avec la « Lobry », je me suis approchée, mais quand j'ai défait la toile, sans bien voir ce qu'il y avait là-dedans, j'ai dit à ma voisine : « Allons nous en, c'est un « cabot » qu'on est venu jeter là.

Cette déclaration de Juliette Besse a une certaine importance ; elle vient appuyer celle de M. Pigeonnat et semble établir que le paquet funèbre aurait été apporté par l'homme aperçu dans l'après-midi, à deux reprises.

Reste à entendre la femme Lobry, la voisine de Juliette Besse. Cette personne ne se rappelle pas bien le « cabot » du « tablier », telle que la raconte son amie ; au revanche, elle a fourni des renseignements sur les mœurs de l'homme de quarante-cinq ans, désigné par M. Pigeonnat.

— Si je le connais ? s'est écrié la femme Lobry, c'est un de mes clients ! Avec lui, j'étais toujours certaine de gagner cinq sous !

Quant à savoir son nom, son adresse, vous m'en demandez trop ! je sais seulement qu'il demeure à Paris, où je l'ai parfois rencontré ; il a une femme et des enfants. Il passait sur la zone en allant ou en revenant de son bureau.

La femme Lobry ajouta qu'elle était sûre de l'avoir vu vendredi soir.

Comme on le voit, tous ces renseignements ou témoignages sont plutôt vagues.

L'état du cadavre, dont il manque les bras, les cuisses et la jambe gauche, rendre presque impossible l'identification de la victime.

D'après l'enquête, le docteur Socquet croit pouvoir affirmer qu'on se trouve en présence d'un corps de femme ayant seize ans au moins et vingt-cinq ans au plus.

Les lugubres débris ont été autopsiés et transportés à la Morgue, dans un fourgon des pompes funèbres.

Tentative de reconstitution

Ce matin, M. Hamard, accompagné de M. Jouni, son secrétaire et de M. Guichard, chef de la brigade mobile, s'est rendu à la Morgue pour procéder à une tentative de reconstitution du corps. M. Bertillon, directeur du service anthropométrique, à l'aide d'un appareil photographique plongeant, a pris des vues des débris.

On a pesé la jambe restée intacte, et, à l'aide de la mensuration, on tentera d'établir une fiche.

Dans les cheveux, on a retrouvé, ce matin, un épingle.

Aucun renseignement nouveau permettant